

Image not found or type unknown



licenciement pour inaptitude a mon poste de travail

Par **beneteauf**, le **27/01/2010** à **09:48**

Bonjour j'ai ete licencie pour inaptitude.

j'ai reçu ma lettre de licenciement le 15/01/2010 mon employeur me dis que le licenciement prend date a ce jour, que mon preavis ne sera pas paye et que mon solde de tout compte sera disponible dans les plus bref delai.sachant que le delai d'un mois apres la 2eme visite medicale est depasse depuis le 30/12/2009 doit il me paye mon preavis ou doit il juste me paye du 31/12/2009 au 15/01/2010.quel est le delai maximun pour me paye mon solde de tout compte car a ce jour je n'ai toujours rien.

par avance merci